

**RÉDACTION**  
**ADMINISTRATION**  
**BUREAU DES ABONNEMENTS**  
 Imprimerie Suisse Catholique  
 Fribourg (Suisse)

**ABONNEMENTS**  
 1 mois 2 mois 3 mois 1 an  
 Suisse Fr. 2.50 4.- 10.- 20.-  
 Étranger 4.- 10.- 19.- 35.-

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 20 centimes.  
 Exemple de chèque postal 128 88

# LA LIBERTÉ

**ANNONCES**  
**Publicités**  
**S.T.A. SUISSE DE PUBLICITÉ**  
 Rue St-Pierre  
 Fribourg

**PRIX DES ANNONCES**

Chèques	1 <sup>re</sup> insertion	25 cent.	1/4 ligne
	les suivantes	15 "	
Suisse	1 <sup>re</sup> insertion	25 "	
Étranger	1 <sup>re</sup> insertion	35 "	

non repris

Journal politique, religieux, social

## Nouvelles du jour

### Les divers courants de l'opinion allemande en présence du traité de paix. Un congrès politique des catholiques italiens.

Voici les concessions que les Alliés font à l'Allemagne :

L'armée allemande, qui devait primitivement être réduite à cent mille hommes, pourra être tenue à l'effectif de deux cent mille soldats.

L'admission de l'Allemagne dans la Ligue des nations aurait lieu dans un délai assez prochain et dès ce moment l'Allemagne serait placée sur le pied de l'égalité économique ; les clauses contraires du traité deviendraient caduques.

Les Alliés consentent à ce que le désarmement soit entrepris simultanément de part et d'autre.

L'Allemagne sera admise à discuter le chiffre de l'indemnité à laquelle elle est tenue. Elle pourra faire à ce sujet, dans un délai de quatre à six mois, l'offre d'une somme totale, pour le règlement définitif de cette question.

Les provinces allemandes de la rive gauche du Rhin qui supportent l'occupation pendant la durée de l'exécution des obligations allemandes seront placées sous une administration civile, au lieu du régime militaire actuel.

Enfin, les Alliés consentent à ce que la population de la Haute-Silésie soit appelée à opter entre l'Allemagne et la Pologne.

L'opinion allemande est tiraillée entre divers courants, au sujet de la signature ou du refus du traité. Les monarchistes prussiens préconisent le refus et la résistance passive indéfinie. Ce mot d'ordre a surtout faveur dans les régions orientales de la Prusse. Les socialistes antigouvernementaux sont, au contraire, pour la signature immédiate. Entre ces deux camps, il y a le parti de ceux qui, tout en reconnaissant l'inutilité de la résistance, voudraient cependant que le gouvernement ne signât pas spontanément, mais se laissât forcer la main, en protestant ne pouvoir souscrire aux conditions des Alliés, ce qui aurait pour conséquence la marche en avant des armées ennemies et le rétablissement du blocus. Mais, après cette démonstration, le gouvernement annoncerait qu'il cède à la force et qu'il va signer.

La Gazette de Francfort déconseille vivement cette tactique, qu'elle qualifie d'imprudente au suprême degré. Tout d'abord, dit-elle, il n'est pas besoin d'attester à nouveau que l'Allemagne cède à la force : cela est suffisamment établi. Ensuite, qui peut garantir que le gouvernement allemand, s'il faisait le geste qu'on lui conseille, aurait encore la faculté de signer, quand il jugerait que la résistance a assez duré ? Il pourrait très bien arriver qu'on ne voulût plus de sa signature et qu'on appliquât à l'Allemagne tel traitement qu'on jugerait bon, sans lui demander si elle veut s'y soumettre. En tout cas, il y a cent à parier contre un que, en venant à résipiscence au moment qui lui plairait, le gouvernement allemand ne retrouverait plus les mêmes dispositions chez les Alliés et qu'il serait mis en présence d'un traité considérablement aggravé.

La Gazette de Francfort se résume en disant qu'il faut écarter toute envie d'attitude sentimentale, tout calcul politique, et se mettre en face de cette seule et unique question : « Que doit faire l'Allemagne, pour ne pas achever de se ruiner complètement ? »

Le jeune parti populaire italien, ou catholique, tient son premier congrès à Bologne. C'est un événement national ; la presse de toute couleur s'y intéresse. Les grands journaux ont envoyé leurs représentants à Bologne. Les catholiques italiens sont une des grandes forces nationales à l'heure présente, la seule qui soit de taille à résister efficacement à la marée montante du bolchévisme. Admirablement organisés et animés d'un esprit conquérant, ils ont devant eux un bel avenir. Aux prochaines élections générales, ils joueront un rôle de premier ordre, soit qu'ils fassent alliance avec les partis modérés, soit qu'ils portent leurs propres candidats. C'est ce qui donne aux assises de Bolo-

gne une importance singulière. Elles ont été malheureusement précédées par de fâcheuses polémiques au sujet du caractère du nouveau parti populaire italien. On sait qu'il ne s'intitule pas catholique et qu'il n'a pas un caractère confessionnel ; ce qui n'est pas pour plaire à tous les catholiques. Une discussion serrée a eu lieu là-dessus à Bologne, et le congrès a approuvé, à une grande majorité, le rapport présenté par M. l'abbé Sturzo, la cheville ouvrière et l'âme de la nouvelle organisation. Les bases du parti ne seront donc pas modifiées.

Le thermomètre indique 30 degrés de chaud à Bologne ; cela seul suffirait à expliquer les vifs incidents qui ont marqué la première séance du congrès, sans parler de l'énervernement général des esprits qui a sa répercussion jusque sur les éléments les plus sains et les plus pondérés du pays. Des discussions très orageuses se sont déroulées au sujet de l'absence du député Miglioli, de la question romaine et des critiques faites aux députés catholiques du Parlement.

Le député Miglioli, de Crémone, est, comme on le sait, un franc-tireur et un enfant terrible. Chrétien-social aux tendances hardies, il est considéré comme le chef de l'extrême-gauche du parti catholique. Représentant des paysans de l'arrondissement de Soresina, dans la province de Crémone, il a toujours été hostile à la guerre et ne s'en est pas caché au Parlement, où il ne fraye pas avec la plupart de ses collègues catholiques. S'il ne participe pas au congrès de Bologne, c'est qu'il n'a pas voulu se soumettre à la discipline du parti. C'est du moins ce qui semble résulter de la vive discussion à laquelle son cas a donné lieu.

Le comte D'Acì, de Naples, a soulevé au congrès la question romaine. Dans quels termes l'a-t-il fait ? La presse ne donne à ce sujet aucun renseignement. Le marquis Crispolti est intervenu pour ne pas laisser ouvrir une discussion sur ce thème délicat, et le comte D'Acì a retiré son ordre du jour. L'assemblée a d'ailleurs applaudi, en une démonstration imposante, à l'attitude et à l'activité du Pape Benoît XV pendant la guerre.

Le député Rodino, de Naples, a vengé les députés et la presse catholiques de n'avoir pas assez défendu le Pape contre les attaques ennemies. Il est plus facile, a-t-il dit, de défendre le Pape dans un congrès catholique qu'à la Chambre des députés, mais, chaque fois que le Pape a été attaqué à la Chambre, un des députés catholiques s'est levé pour le défendre.

Malgré ces incidents qui ont parfois failli tourner au tragique, le congrès de Bologne fait de la bonne besogne. Il marquera une date importante dans l'histoire des catholiques italiens.

La grève des instituteurs italiens s'amplifie, et le gouvernement ne fait rien pour satisfaire les justes revendications du corps enseignant, qui doit se contenter de traitements de misère. Devant le mauvais vouloir du gouvernement, l'association « Nicolas Tommaseo », qui groupe les maîtres catholiques, a décidé elle aussi de faire grève. Le président général de cette association est le député catholique César Nava. A la suite de cette décision, le conseil communal de Milan a décidé la fermeture de toutes les écoles de la ville.

L'opinion publique sympathise avec le corps enseignant et déplore l'inertie du gouvernement, qui aurait pu facilement prévenir la grève, s'il avait voulu. M. Berenini, ministre de l'instruction publique, est socialiste, et l'on se demande s'il n'est pas enchanté de ce qui se passe. « Quelle école révolutionnaire doit être pour nos enfants, écrit le *Momento* de Turin, l'exemple des maîtres en grève, qui, pour se justifier, devront dire à leurs élèves qu'il n'y a pas d'autre moyen pour obtenir le nécessaire que de se révolter contre l'autorité ! »

## Fête-Dieu

*C'est le mois de juin enbaumé. Dieu s'avance sous la verdure et les fleurs. On entend chanter les hymnes liturgiques. Des êtres innocents, en blanc comme les anges, jettent de leurs corbeilles des pétales de roses soulevées par la brise ; les enfants de chœur balancent les encensoirs d'argent, d'où montent en spirale de légères volutes bleues. Calme, lent et grave, l'officiant en chape d'or élève dans ses mains l'Ostensoir divin, abrité sous le dais aux courtines frangées. La procession s'allonge et se déroule dans les rues ; de vieilles mains ridées égrenent un chapelet, des jeunes filles sourient au jour radieux ! Les enfants tout petits et portés dans les bras somnolent à l'allure de cette marche mystique. C'est ton cortège, ô Roi, ton cortège de gloire, car, aujourd'hui, quittant le tabernacle où ton amour t'a enfermé, tu viens parmi nous et te mêler à nous, dans la majesté de la nature serene.*

*Comme autrefois, jadis, sur les chemins de Gaillée, tu passais béniissant, guérissant et doux, de même, nous te voyons, par les yeux de la foi, Dieu toujours le même, Dieu de paix et d'amour.*

*Seigneur, écoutez-vous nos ferventes prières ? Les siècles ont passé ; mais les misères de l'homme sont toujours pareilles, et votre infinie miséricorde entend les mêmes sanglots, les mêmes supplications. Elle est encore là la veuve de Naim, qui a suivi le corps de son fils unique ; et il vous supplie encore humblement, le centurion qui ne se trouve pas digne que vous entriez dans sa maison ! Peut-être, sur votre route, y a-t-il des êtres comme Zachée, qui, montant sur un arbre pour vous voir passer, ne se doutent pas qu'une traitaison secrète, un regard, un éclair sorti de l'Ostensoir, peut changer le cours de leur vie et vous donner l'accès de leur cœur. Seigneur, il en est tant qui sont malades, estropiés, malheureux ! N'avez-vous pas guéri le paralytique, le sourd-muet, l'aveugle, et cette femme qui touchant le bord de votre robe se trouva délivrée d'une longue maladie. Seigneur ! il en est tant qui dorment aux tombeaux, laissant derrière eux les cœurs brisés ! Sur un ami perdu, vos larmes ont coulé, et, vainqueur de la mort, vous l'avez fait sortir vivant dans son linceul. Tous vos pas ont marqué un miracle nouveau. La foule transportée vous acclame et vous suit. Vous avez rencontré la Samaritaine et elle est devenue votre apôtre. Marie-Madeleine, méprisée pour ses fautes, trouva à vos pieds son pardon et sa régénération. Autant de miracles qu'un Sauveur seul pouvait concevoir.*

*Aussi, pleins de confiance et de joie, nous voulons que tout soit en fête pour vous accueillir et vous remercier. La plus petite fenêtrée aura son bouquet naïf et son chandelier, dont la flamme vacille à l'air du matin ; il faut que chaque foyer ait sa part de lumière et sa parure de grâces. O nature, ô champs, recevez la bénédiction du Maître et nous qui le suivons comme autrefois, humblement agenouillés, nous ne demanderons rien que la gloire de l'accompagner et le bonheur d'être bénis par le Dieu de l'Eucharistie.*

Demain, jeudi, solennité de la Fête-Dieu, la Liberté ne paraîtra pas.

## L'assurance militaire révisée

Le Conseil fédéral a pris, le 16 juin, un arrêté augmentant les prestations de l'assurance militaire, en attendant la révision ultérieure de la loi.

L'article premier de l'arrêté ajoute, aux cinq classes de gain journalier prévues par la loi fédérale concernant l'assurance des militaires contre les maladies et les accidents, les huit classes plus élevées suivantes pour le calcul de l'indemnité de chômage, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1919 : 6<sup>me</sup> classe, gain journalier de 7 fr. 51 à 8 fr. ; 7<sup>me</sup> classe, gain journalier de 8 fr. 01 à 9 fr. ; 8<sup>me</sup> classe, gain de 9 fr. 01 à 10 fr. ; 9<sup>me</sup> classe, gain de 10 fr. 01 à 11 fr. ; 10<sup>me</sup> classe, gain de 11 fr. 01 à 12 fr. ; 11<sup>me</sup> classe, gain de 12 fr. 01 à 13 fr. ; 12<sup>me</sup> classe, gain de 13 fr. 01 à 14 fr. ; 13<sup>me</sup> classe, gain de 14 fr. 01 à 15 francs.

L'indemnité de chômage déterminée par le gain journalier entrant en ligne de compte, est, en cas d'incapacité totale de travail, équivalant au 70 % du gain de l'assuré, sera payée à la place de l'indemnité fixe de 5 fr. ou de 3 fr. pour les trente premiers jours de maladie après le service. Pour le surplus, sont applicables les dispositions en vigueur pour l'indemnité de chômage.

L'article 2 de l'arrêté porte à 4 francs l'indemnité de traitement à domicile, par jour, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1919, pour les officiers, sous-officiers et soldats.

A la demande de la famille ou de son représentant, dit l'article 3, l'assurance militaire est

autorisée à verser jusqu'au 90 % du montant de l'indemnité de chômage directement à la famille ou à son représentant, plutôt qu'au militaire malade.

L'article 4 dispose que, dans tous les cas de décès, il sera payé aux survivants une indemnité unique de 200 fr., avec effet rétroactif pour tous les décès survenus depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1918. Cette indemnité n'est pas déduite de la pension qui peut être accordée dans la suite.

L'article 5 dit qu'une indemnité annuelle de renchérissement de 40 % de la pension sera accordée rétroactivement, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1919, pour toutes les pensions d'invalidité dont le délai de déclaration d'invalidité échoit avant le 1<sup>er</sup> juillet 1919, ainsi que pour toutes les pensions de survivants de militaires décédés avant le 1<sup>er</sup> juillet 1919, déduction faite des indemnités déjà touchées pour l'année 1919.

## AU CONSEIL DES ÉTATS

Autour de la gestion

Berne, 17 juin.

Depuis que le Conseil fédéral a vu s'étendre la sphère de ses compétences administratives et que sa gestion a pris la figure d'une dictature plus ou moins tempérée par l'intervention tardive du parlement, les traditionnels rapports de gestion, qui constituaient autrefois le principal aliment des sessions d'été, ont subi un déclinement de valeur. Ils ne sont plus que la pâle doublure des « rapports de neutralité », et des observations des commissions sur la gestion ordinaire de l'exécutif ressemblent à l'effort des glaneuses dans un champ déjà récolté.

Aussi, tout débat sur le rapport annuel de gestion, depuis quatre ans, commence invariablement par cette déclaration du rapporteur général : « Il est difficile d'éviter les inconvénients du dualisme qui fait que les rapports de gestion enjambent fatalement sur les rapports de neutralité. Nous ne pouvons pas toujours respecter la ligne de démarcation qui sépare les mesures prises par le Conseil fédéral en vertu de ses attributions constitutionnelles et les actes de cette autorité dans l'exercice des pleins pouvoirs. »

Le président de la commission de gestion est, de tradition, le député qui a présidé le Conseil des États pendant l'exercice écoulé. C'est donc M. Bolli, de Schaffhouse, qui conduit aujourd'hui l'équipe des contrôleurs de l'exécutif. Figure bien représentative de la solidité de l'édifice national. Amé de militaire dans un corps de planteurs bourgeois. Eloquence d'un juriste doublé d'un patriote lyrique.

M. Bolli a introduit le rapport de gestion par de hautes considérations générales. Il chante l'hymne des temps nouveaux et salue à rapidité avec laquelle le Conseil fédéral et le parlement ont su accorder leur action au diapason du concert universel. Nous marchons à une belle aubaine dans la voie de la rénovation sociale, sans qu'on puisse dire que nous y ayons été poussés par la menace révolutionnaire, ou que nous ayons agi sous la pression de la grève générale.

Ah ! cette maudite grève, comme elle pèse sur le cœur de M. Bolli ! Il compte les morts qu'elle a coûtés aux troupes levées pour la défense de l'ordre et il constate que, du fait de l'insidieuse grippe, notre armée a subi les plus grosses pertes que notre histoire militaire ait enregistrées depuis la Bérésina.

Pour conclure, le président de la commission se félicite du beau spectacle d'unité nationale que la Suisse vient de donner par sa conception de la neutralité helvétique.

Le souvenir décerné par M. Bolli aux victimes de la grève générale et de l'épidémie émeut profondément M. de Dind. Le député de Lausanne remercie le rapporteur pour ce bon mouvement, tout en ayant soin de faire remarquer que les victimes appartiennent pour la plupart à la Suisse romande, où ont été recrutés les troupes fédèles, lors de la grève générale. M. Dind ne demande pas mieux que de voir l'unité nationale se consolider. Mais il ne peut s'empêcher de penser que cet édifice est bien fragile. Qu'on y prenne garde ! Si la majorité allemande, avec une minorité de factieux, s'avaisait de nous imposer sa formule dans la reconstruction sociale et financière, ce serait la fin de l'union helvétique.

Ce cri d'alarme décide M. Motta, vice-président du Conseil fédéral, à corriger ce qu'il y a d'excessif, selon lui, dans le pessimisme de M. Dind. Loin d'avoir donné, durant cette guerre, l'impression de la fragilité de ses institutions, la Suisse a vu, au contraire, son prestige grandir et la solidité de son édifice fédératif s'affirmer. Tous les États belligérants lui ont manifesté leur confiance en l'investissant de la mission de protéger leurs nationaux. De plus, le nombre des légations étrangères accréditées auprès de la Confédération a plus que doublé. Non, personne n'osera prétendre que notre situation se soit amoindrie depuis 1914. Quant à notre unité, elle vient de s'affirmer avec éclat dans la question fondamentale de la neutralité suisse.

M. Dind réplique. Il ne s'agit pas de savoir ce que l'étranger pense de nous. Ce qui est

certain, c'est que nous irons à la ruine si l'on heurte, par des coups de majorité, les droits des minorités ethniques, religieuses et politiques. Quant à notre conception de la neutralité, elle n'a rien de commun avec les théories officieuses, à un moment critique de notre histoire, par certains chefs militaires.

Ces franches explications sont suivies d'un feu d'artifice non moins improvisé, sur la question de notre représentation diplomatique. C'est M. de Montemach qui a fait partir le bouquet final. M. de Meuron, député libéral de Neuchâtel, venait de montrer la nécessité d'une bonne représentation de nos intérêts commerciaux par des conseils de carrière, lorsque le représentant de Fribourg, abordant le problème dans son ensemble, releva l'importance d'une amélioration de notre représentation diplomatique dans l'ère nouvelle où nous entrons. Non pas que M. de Montemach méconnaisse le moins du monde le mérite de nos ministres actuels. Au contraire, il rend hommage à leur dévouement. Mais, en face d'une situation complètement transformée, alors que la démocratie devient la reine du monde, la Suisse, qui est depuis des siècles une société des nations en miniature, n'a pas seulement des intérêts matériels à défendre. Elle a un idéal national à propager. Elle doit porter dans le monde le flambeau de sa propre lumière. On connaît trop peu, au dehors, même dans les milieux officiels, le jeu de nos institutions. Nos diplomates, trop occupés peut-être jusqu'ici par les intérêts particuliers des colonies suisses, ont désormais une mission plus haute à remplir. Le prestige de la Suisse, dont a parlé le vice-président du Conseil fédéral, aura tout à gagner à une conception plus large et plus idéale de la tâche de nos représentants à l'étranger.

Ainsi inauguré, le débat sur la gestion promet de se tenir à une respectable hauteur.

## Au Conseil national

Berne, 17 juin.

La discussion du règlement des conditions de travail a été poursuivie mardi, dans une séance raccourcie par la perspective du départ des députés radicaux, qui vont se promener à Soleure.

Après l'accord intervenu sur les principaux points contestés, le débat se perd dans des détails juridiques. Deux députés catholiques, MM. Eisenring et Schubiger, se sont opposés à ce que, dans cette loi encore, des dispositions de procédure soient imposées aux cantons et que même la gratuité de la procédure soit décrétée.

Les socialistes sont, naturellement, partisans de ces facilités accordées aux ouvriers qui auraient envie de porter leurs dissensions devant les tribunaux. MM. Maechler, Goetschisheim et Zürcher, députés radicaux, ont fait valoir que la loi sur les fabriques contient déjà des dispositions de procédure absolument analogues. L'opposition a été battue, par 51 voix contre 39, grâce au fait que les radicaux vaudois ont voté pour le projet, contrairement aux idées de leur politique générale. Mais c'est un fait : les députés, qui, pour la plupart, n'écoutent guère les débats, votent, dans le cas où ils n'ont pas suivi la discussion, toujours « pour la commission ». Beaucoup de décisions ne répondent ainsi point du tout à l'opinion de la majorité réelle.

La loi complète a été votée par 82 voix, contre 13 (du Centre romand). Elle passe au Conseil des États.

Le Conseil national a encore liquidé deux affaires. Il a approuvé, après rapport de M. Buefer, le projet concernant l'équipement des recrues en 1920. Il a adopté un arrêté accordant des allocations de renchérissement aux pensionnés des C. F. F. Un débat s'est élevé au sujet de la situation des propriétaires de rentes par suite d'accident. Du côté socialiste, on a demandé que ces rentiers fussent traités sur le même pied que les pensionnés. M. Diby a trouvé de l'appui de la part de M. de Rabours, pendant que M. le conseiller fédéral Haab a insisté sur le fait que ces rentiers ne peuvent être assimilés aux pensionnés, quand ils ont déjà reçu une indemnité en capital.

La Chambre a donné son assentiment à une proposition intermédiaire de M. Schupbach, acceptée par le Conseil fédéral, selon laquelle les rentiers en question peuvent être « dans certains cas » traités comme les pensionnés.

## L'élection d'un juge fédéral

L'Assemblée fédérale se réunira demain, jeudi, pour élire un juge au Tribunal fédéral, en remplacement de feu M. Favay. Les Tessinois ont décidé de revendiquer le siège et de porter M. Bertoni, conseiller national.

A propos de la nomination qui va être faite, il importe de rappeler que, lorsque le siège de M. Clausen fut donné au libéral M. Couchepin, la Droite reçut l'assurance que, à la prochaine vacance, le parti conservateur rentrerait en possession du siège qu'il perdait.

D'autre part, les Vaudois renoncèrent offici-



lement à leur droit de désigner le successeur de M. Favoy. On parle même de plusieurs candidats vaudouais : M. Rambert, professeur à l'Université, M. Guez, greffier du tribunal fédéral, M. Spiro, avocat, M. Carrard.

### Le nouveau traité de paix avec l'Allemagne

Paris, 17 juin. (Havas.) — Voici par chapitres la liste des principales modifications au traité apportées par la réponse des Alliés. Il y a 18 chapitres dont les articles n'ont subi aucun changement et subsistent tels qu'ils furent remis le 7 mai. Ces chapitres sont les suivants : Société des nations, Belgique, Luxembourg, Alsace-Lorraine, relations de l'Allemagne avec l'Autriche et avec la Russie, ville libre de Dantzig, Heligoland, colonie de Kia-Tchéou, Maroc, Egypte, clauses navales, réparations, responsabilités, sanctions et garanties, exécution, durée et extension de l'occupation de la rive gauche du Rhin supérieur.

Aucun mot n'a été changé à ces articles. Trois chapitres territoriaux ont subi des amendements d'inégale importance, concernant le bassin de la Sarre, le siège de la commission du gouvernement fixé dans les territoires de la Sarre, le droit pour la commission des réparations de régler au besoin par la liquidation de la dette éventuelle de l'Allemagne envers la France, en cas de rachat partiel des mines par l'Allemagne. Cette dernière modification a été notifiée le 24 mai à la délégation allemande.

Danemark. — Sur la demande du gouvernement danois, est reportée à quelques kilomètres plus au nord la limite de la zone qui sera soumise à un plébiscite.

Pologne. — Recours au plébiscite en Haute-Silésie et quelques rectifications au tracé de la frontière.

Quatre chapitres sont maintenus entièrement dans leurs principes, mais amendés quant aux mesures d'application, à savoir :

a) Clauses militaires : Fixation nouvelle, pour la première année qui devra suivre la signature du traité, des étapes du désarmement allemand.

b) Clauses financières : Droit pour la commission des réparations d'accorder, dans certains cas, à l'Allemagne, des dérogations sur le privilège de premier rang dont ses ressources sont grevées en faveur des réparations ; garanties données aux ressortissants allemands contre l'application de la solidarité établie pour la liquidation des biens privés entre eux et les ressortissants des puissances alliées et associées de l'Allemagne ; limitation aux liecemes du droit reconnus aux Alliés de remettre en vigueur les droits de propriétés industrielles appartenant à des ressortissants allemands et frappés de déchéance ; élévation de un à trois du nombre des représentants de l'Allemagne dans la commission de l'Oder ; représentation assurée à l'Allemagne dans la commission qui établira le statut permanent du Danube ; abandon, sauf exception, du droit pour les Alliés d'imposer à l'Allemagne, sur son propre territoire, des constructions de voies ferrées.

Le principe général fut, comme il était indiqué dans la première lettre de M. Clémenceau au comte Brockdorff, d'accorder, quand elles semblaient justes, d'importantes concessions tout en maintenant intégralement tous les principes qui sont l'armature du traité.

Versailles, 17 juin. (Havas.) — L'automobile du comte Brockdorff est partie pour la gare de Noisy-le-Roy, où précédemment vingt-deux autos avaient conduit Landsberg, Leinsner, Melchior, Schucking, les ministres plénipotentiaires Warburg et Urbig, des financiers et un nombreux personnel.

Paris, 17 juin. (Havas.) — A son arrivée, un peu avant 22 h., à la gare de Noisy-le-Roy, le comte de Brockdorff-Rantzau a salué les officiers de la mission française qui l'avaient accompagné ; puis, après avoir serré la main à MM. von Daniels et von Lersner, il gagna son wagon-salon qu'il avait réclamé pour travailler. Le train est parti à 22 heures sans incident. Les abords de la gare étaient complètement déserts.

## AU RETOUR

Par HENRI ABDEL  
Sans illusion, Odette vit le danger.  
— Mon Dieu, comment ferai-je pour nager jusqu'aux rochers ! songe-t-elle.  
La lèvre aurait pîed. Mais soudain le rivage lui paraissait loïn, impossible à atteindre... Et c'était effrayant cette immensité d'eau autour d'elle.  
— Il faut que j'arrive, il faut ! murmura-t-elle raide contre la fatigue qui l'envahissait et commença à faire haléter sa poitrine.  
— Est-ce que vraiment elle pourrait être impulsante à gagner la grève dont elle apercevait si bien le sable pâle à travers les récifs... Seule, elle était sûre d'être sauvée. Mais la pensée ne l'effleurait pas d'écartier le pauvre être inconnu pour qui elle risquait sa vie. Désespérément, elle lutta pour avancer toujours, ne s'abandonnant point, car il y avait en elle une invincible énergie, et le danger couru dont elle avait l'entière conscience surexcitait cette énergie...  
Une vague plus forte que les autres passa presque entièrement sur elle.  
— Ah ! je n'en puis plus ! murmura-t-elle épuisée, se sentant glisser vers les profondeurs de cette eau glacée qui l'enveloppait.  
Mais son pied heurta le sable... La plage était là, près, tout près : son regard voilé la lui montrait, à peine à quelques mètres... Un dernier effort, et elle était sauvée... Rassemblant ce qui lui

### La délégation ottomane de la paix

Paris, 17 juin. (Havas.) — Le conseil des chefs de gouvernement et ministres des affaires étrangères a entendu, dans la matinée de mardi, la délégation ottomane qui a lu et remis un mémoire.  
Ce document reconnaît que des crimes effroyables furent commis et soutient que les ministres n'étaient pas toujours des chrétiens et que des Musulmans manquant de tout écart actuellement dans les plaines de l'Asie-Mineure.  
Le document déclare que la Turquie a été engagée dans la guerre à l'insu du peuple turc et de son souverain. Les seuls coupables sont les Jeunes-Turcs qui avaient signé le traité secret avec l'Allemagne. Le grand-vizir met en parallèle le comité Union et Progrès et les bolchévistes.

Les revendications de la délégation ottomane tiennent dans cette formule : Maintien de l'intégrité de l'empire ottoman, lequel fait partie intégrale de l'ordre mondial.

La lecture du mémoire terminée, les délégués ottomans se sont retirés et le conseil des dix a délibéré pendant un demi-heure. Après, les délégués ont été réintroduits et M. Clémenceau les a informés qu'ils recevraient une réponse samedi.

### M. Wilson en Belgique

Le président Wilson devait quitter hier soir mardi, Paris, arriver à Dunkerque ce matin mercredi, où il serait reçu par les souverains belges. Il visitera le front belge et arrivera à Bruxelles le 21.

### Le prix Audiffred décerné au cardinal Luçon

L'Académie des sciences morales et politiques, à Paris, a décerné le grand prix Audiffred, d'une valeur de 15,000 francs, au cardinal Luçon, archevêque de Reims, à charge par lui de récompenser des actes de dévouement dans son diocèse.

Le grand prix Audiffred, « destiné aux plus beaux, aux plus grands dévouements, de quelque nation qu'ils soient », est la plus haute récompense morale dont dispose l'Institut de France.

Le même prix Audiffred avait été décerné au cardinal Mercier, archevêque de Malines, pendant la guerre.

### Lituanie et Pologne

Le gouvernement de Lituanie, par l'entremise de sa mission à Berne, a remis au gouvernement de la Confédération suisse une note par laquelle il proteste encore une fois contre l'invasion des troupes polonaises en territoire lituanien et l'occupation de sa capitale Vilnius (Vilna), et précisément pendant les jours où des pourparlers étaient engagés entre la mission lituanienne militaire envoyée à cet effet à Varsovie et le gouvernement de Pologne.

Le gouvernement de Lituanie propose une fois encore au gouvernement de Pologne une coopération militaire contre les bolchévistes russes sous la condition de la reconnaissance de l'indépendance de la Lituanie. Dans le cas où cette alliance ne pourrait pas se conclure, le gouvernement de Lituanie est décidé à débarrasser le pays de tout envahisseur.

### Le pourvoi Lenoir rejeté

Paris, 17 juin. (Havas.) — Le conseil de révision a rejeté le pourvoi de Pierre Lenoir, condamné à mort pour intelligence avec l'ennemi, à propos de l'affaire du Journal.  
(Il lui reste encore la ressource de demander sa grâce à M. Poincaré, président de la République.)

### Au Mexique

New-York, 16 juin. Après un combat qui a commencé à minuit et qui a duré six heures, les forces de Villa se sont retirées de Cuarez, poursuivies par la cavalerie de l' général Carranza.  
On mande d'El Paso (Texas) à Reuter que, à la suite de combats entre les forces du général

Villa et les forces du général Carranza à Juarez, des balles perdues ayant tué quatre personnes sur le territoire américain, les troupes américaines, fortes de 3600 hommes, ont franchi la frontière. On annonce que cette mesure ne signifie pas une invasion du Mexique ; les Américains le comprennent et ne comptent pas rencontrer une grande résistance de la part des troupes de Villa.

Londres, 17 juin. On mande de Washington à Reuter que les troupes de Villa ont été repoussées dans la direction sud-est de Juarez, où elles sont poursuivies par les Américains.

Londres, 17 juin. (Reuter.) — On mande d'El Paso que la cavalerie américaine a abandonné la poursuite de Villa et a repassé la frontière, se retirant sur le territoire des Etats-Unis.

### Les événements de Russie

#### Cronstadt en flammes

Helsingfors, 15 juin. On apprend directement de l'état-major nord-russe, dirigeant les opérations contre Pétrograd, que la ville de Cronstadt est en flammes. Sept vaisseaux de guerre bolchévistes ont hissé le drapeau blanc et ont appareillé pour aller se rendre à l'escadre britannique. Plusieurs forts ont également hissé le drapeau blanc.

### Nouvelles diverses

Après la fin de la conférence de la paix, le cabinet anglais sera remanié ; dans les cercles politiques, on affirme que dix des ministres actuels sortiront du gouvernement.

M. Millebrand et le général Gouraud ont remis la croix de la Légion d'honneur à Fa Souc supérieure de Ribeauvillé (Alsace).

Un télégramme annonce le passage à Port-Saïd de M. Albert Sarraut, gouverneur de l'Indo-Chine, qui arrivera en France demain.  
— On annonce de New-York qu'un million d'Américains s'appellent à venir visiter les champs de bataille de la grande guerre.

### NÉCROLOGIE

#### Le prince de Bragança

Le Corriere della Sera annonce la mort du prince François-Joseph de Bragança, qui se trouvait à Naples, prisonnier de guerre. Comme on le sait, le prince de Bragança était officier autrichien ; il avait débarqué à Misurata pendant la guerre, pour organiser une action en faveur des empires centraux. Après la signature de l'armistice, il s'était rendu aux autorités militaires italiennes d'Omsk.

#### Le baron de Cooreel

Le baron de Cooreel, ex-ambassadeur de France à Londres et à Berlin, sénateur, membre de l'Académie des sciences morales et politiques à Paris, est décédé.

### Echos de partout

#### LA DERNIÈRE DE M. LEBUREAU

De la Croix de Paris :  
En 1914, la Compagnie des tramways de Nantes avait fait construire 60 voitures en Belgique. Quand éclatèrent les hostilités, ces voitures étaient terminées et même payées. Il ne restait plus qu'à les monter et à les expédier. Or, par une chance vraiment extraordinaire, les 60 cars ont échappé à la rapacité allemande.  
La guerre terminée, la Compagnie, avisée que le matériel fabriqué et payé était sans destination, naturellement, qu'il fut expédié à Nantes, où elle en a le plus grand besoin. L'administration belge s'empressa d'accorder la licence d'exportation. Mais l'administration française veillait. Après bien du retard, elle fit enfin connaître sa réponse qui était une réponse négative. Le prétexte ? Voici : M. Leburéau avait écrit sur la demande d'importation : « Inutile, les

voitures électriques peuvent être construites en France ».

MOT DE LA FIN  
Un coiffeur de Marseille, dans un voyage à Genève, fut frappé de l'annonce à une devanure de bijouterie de Montre de précision. Il s'en inspira, et de retour à son salon de la Cannobière, fit peindre à son enseigne :  
BARBE DE PRÉCISION : 0 FR. 40

### AÉRONAUTIQUE

#### Le record de la hauteur

Le lieutenant aviateur français Casale s'est élevé à 10,100 mètres de hauteur. A cette hauteur, le froid était de 50 degrés au-dessous de zéro. L'expérience est tout en faveur de la puissance de l'appareil.

### Confédération

#### L'assurance-vieillesse

Le Département fédéral de l'économie publique a déposé au Conseil fédéral son message concernant l'assurance-vieillesse et invalidité. Le Conseil fédéral s'occupera de la question dans une prochaine séance.

#### La convention du Saint-Gothard

On se souvient que l'article 374 du projet de traité présenté par les Alliés à l'Allemagne prévoyait l'engagement par cette dernière d'accepter, dans un délai de dix ans, la dénomination de la convention du Saint-Gothard. Le Temps, dans son résumé des contre-propositions allemandes, énonce en ces termes la déclaration faite par la délégation allemande :  
« Sur un point particulier, l'Allemagne déclare qu'elle a devancé les desseins des Alliés : elle assure qu'elle a déjà manifesté sa volonté de reviser la Convention du Saint-Gothard en négociant avec la Suisse ».

#### L'agitation ouvrière à Genève

La grève a éclaté à Genève, dans les usines de la Métosacoché, à la société Picard-Picet, et à la Société genevoise d'instruments de physique et de précision. Deux mille cinq cents grévistes ont parcouru en cortège la ville, puis se sont rendus à la Maison communale de Plainpalais, où un meeting a été tenu.  
Le mouvement est dû au renvoi de quelques ouvriers des diverses usines. On s'attend à la grève générale.

### VIE ÉCONOMIQUE

#### La baisse des prix des denrées

Le Conseil fédéral s'est occupé d'une proposition de l'Office de l'alimentation relative à l'abaissement des prix des articles monopolisés. On a constaté, à ce sujet, que, en 1919, la Confédération dépense, pour l'abaissement général des prix des denrées alimentaires, une somme de 150 millions de francs.

L'Office de l'alimentation a été chargé d'étudier s'il n'y aurait pas lieu d'accorder des subventions pour obtenir une baisse générale du pain.

#### Le ravitaillement en beurre

D'un communiqué de l'Office fédéral du lait, nous reproduisons ce qui suit :  
« Étant données les conditions peu satisfaisantes de la production du beurre, une diminution de la ration des producteurs consommateurs s'impose. Dans une conférence, les délégués des producteurs de lait ont déclaré que ceux-ci reconnaissent la nécessité de cette mesure.  
Les producteurs-consommateurs, ainsi que les ayants droit à la carte des producteurs de lait, recevront, à partir du 1er juillet, une double ration normale. La carte de beurre pour le mois de juillet comportant 200 grammes, les fromageries ou détaillants délivreront 400 grammes de beurre sur présentation du coupon de juillet de la carte de producteur consommateur ».

#### Encore une liberté recouvrée !

Le commerce des fruits sera libre dans toute la Suisse, cette année-ci.

### Triple votation en Valais

Ston, 16 juil.  
Le peuple valaisan sera appelé à se prononcer dimanche prochain, 22 juin, sur les trois questions suivantes :

1. Loi du 27 mai 1919 sur l'enseignement professionnel de l'agriculture ; 2. Loi du 24 mai 1919 fixant les traitements du personnel enseignant primaire ; 3. Décret du 24 mai 1919, concernant la régle des sels.

La loi sur l'organisation de l'enseignement professionnel de l'agriculture prévoit l'enseignement :

a) à l'école primaire, b) dans les cours complémentaires (postcolaires), c) dans les écoles d'agriculture d'hiver, d) à l'école cantonale d'agriculture.

Cette loi a fait l'objet de longues études entreprises par le Département de l'intérieur, et de nombreuses discussions au sein du Grand Conseil. Elle marquera pour l'agriculture du canton le début d'une ère de progrès. L'ensemble de la population valaisanne, on peut l'espérer, déposera sur cet objet un qui dans l'urne.

La loi fixant les traitements du personnel enseignant primaire rencontre, par contre, une certaine opposition de la part des membres mêmes du corps enseignant, qui estiment que l'échelle des traitements est insuffisante, ainsi que de la part de quelques administrations communales, qui craignent que les nouvelles charges résultant de l'augmentation des traitements des instituteurs et institutrices ne grèvent très lourdement le budget municipal.

Voici les principaux articles de la loi en question :

Art. 1. — Le personnel enseignant primaire reçoit un traitement mensuel minimum qui est fixé à 200 fr. pour les instituteurs et à 180 fr. pour les institutrices.

Art. 2. — Les instituteurs et institutrices porteurs du brevet valaisan de capacité ou d'un autre brevet reconnu équivalent reçoivent un supplément de traitement de 35 fr. par mois après 5 ans, de 60 fr. par mois après dix ans, de 65 fr. par mois après 15 ans et de 75 fr. par mois après 20 ans d'enseignement dans le canton.

Art. 3. — Les instituteurs et institutrices qui s'établissent en vue de l'enseignement, en dehors de leur domicile ordinaire, ont droit pour leur personne et pour la durée du cours scolaire, à un logement convenablement meublé, à 4 ou 5 stères de bois ou un autre combustible équivalent et à une indemnité mensuelle supplémentaire de 30 fr.

Art. 4. — L'instituteur qui, outre l'école primaire, dirige les cours complémentaires, touche une indemnité spéciale de 220 fr. si le cours comprend plus de 10 élèves, et de 180 fr. si le cours comprend moins de 11 élèves. L'instituteur chargé du cours préparatoire au recrutement, reçoit une rétribution minimale de 120 fr.

Art. 5. — L'instituteur qui ne dirige que des cours complémentaires reçoit un traitement de 260 fr. par cours. Il recouvrera de plus un supplément de traitement de 35 fr. après 5 ans, de 50 fr. après 10 ans, de 65 fr. après 15 ans et de 75 fr. après 20 ans d'enseignement dans le canton.

Les communes intéressées participent au traitement des instituteurs dirigeant des cours complémentaires centralisés, au prorata du nombre des élèves qu'elles envoient dans lesdits cours.

Art. 6. — Les maîtresses enseignant les travaux manuels et les branches domestiques touchent une indemnité mensuelle de 40 fr.

Art. 7. — L'Etat et les communes assument par égales parts le paiement des traitements et indemnités spéciales prévues aux articles précédents, ainsi que les frais éventuels de remplacement. Le logement et le combustible sont à la charge des communes.

La Société valaisanne d'éducation a tenu, jeudi dernier, son assemblée à Sion pour discuter les différentes questions ayant trait à l'application de cette loi.

Il est difficile de se prononcer sur l'accueil que le peuple valaisan réserve au décret du

Aux alentours, des gens s'empressaient, des femmes du pays, des gamins qui contemplaient, effarés, cette jeune fille pâle, grâce à laquelle une de leurs camarades avait échappé à la mort.  
— Alors je ne suis pas royée ? dit-elle d'une voix insaisissable avec un sourire joyeux. Mais l'enfant, la poète ?  
— Vous l'avez sauvée... Voyez, on l'emporte... Avec des soins, elle ne se ressentira bientôt plus de son aventure. Mais c'est de vous seule maintenant qu'il s'agit, enfant, imprudente enfant, qui vous êtes exposée de la sorte... Quand nous sommes arrivés, par hasard, vous étiez évanouie...  
La voix de Jean se brisa... Et alors elle comprit qu'il avait eu peur, atrocement peur pour elle, comme personne d'autre n'aurait pu pour ni aucune amie, ni sa mère, ni son père, qui, lui, cependant, l'aimait à sa façon... Et son âme s'emplit d'un bonheur tellement immense qu'il lui fit mal... Du même accent qu'elle lui avait entendu au Raz, dans une minute inoubliable, il repréna :  
— Maintenant, on va vous emporter à votre tour... Maurice est allé en avant prévenir jusqu'aux Moutelles.  
— Merci, je puis bien marcher, dit-elle de sa voix affaiblie... Et puis, de cette façon, j'aurai moins froid ?  
Mais déjà au-devant d'eux on accourait, non point une de Guerles, dont la toilette n'était pas achevée, mais la soubrette mis O'Kelly, sa figure fanée paraissant encore plus ridée, puis menigre qu'à l'ordinaire, tant l'émotion l'avait ceusée. Chargée de chaînes, elle arrivait au plus vite, guidée par Maurice d'Artaud, trébuchant sur les pierres dans sa course précipitée.

— Ah ! mon enfant ! ma pauvre enfant ! fille, prête à sangloter à la vue d'Odette, toute pâle sous le ruissellement de ses cheveux blonds à demi dénoués. Ah ! mon enfant !  
Elle ne pouvait dire que cela, et ses mains tremblaient si fort qu'elle ne parvenait pas à placer sur la tête et les épaules de la jeune fille, l'écharpe de soie blanche qu'elle tenait.  
— Allons, miss O'Kelly, fit M. d'Artaud, n'arrêtez pas Mlle Odette. Emmenez-la bien vite se réchauffer et grondez-la fort de s'exposer ainsi. On ne pourra plus la laisser sortir seule puis qu'elle est si peu raisonnable et se comporte comme une héroïne dès qu'on l'abandonne à elle-même !  
Odette eut un petit rire joyeux.  
— Je n'ai pas pensé que je m'exposais le moins du monde... Je nage si bien... Non, vraiment, je n'ai pas cru un instant que j'allais courir un vrai danger en allant au secours de cette enfant.  
— Vous l'auriez cru que vous auriez agi de même... Les femmes comme vous ne connaissent ni les grandes ni les petites lâchetés, dit Jean dont le visage demeurait étrangement altéré.  
Une fugitive leur rose monta aux joues blanches de la jeune fille :  
— Je voudrais bien espérer que je mérite un peu, rien qu'un peu, d'être ainsi jugée par vous, mais je crois que vous me voyez avec beaucoup trop d'indulgence.  
Ils atteignaient la villa.  
— Allez vite, rentrez, supplia-t-elle.  
Elle obéit docilement et dit :

— Au revoir.  
— Il répondit :  
— Adieu.  
Et il laissa retomber la grille derrière lui.  
(A suivre.)

### Publications nouvelles

L'Indicateur commercial et le Mercure suisse.  
Cet indicateur vient de paraître en 3<sup>ème</sup> édition et répond à un besoin évident.  
Par une documentation scrupuleuse et complète, malgré les difficultés inhérentes à ce genre d'annuaires basé sur les inscriptions des registres du commerce, toutes traduits en français, inscriptions souvent modifiées, il résulte de ces renseignements que « Le Mercure suisse » présente cette année une documentation complète ; comprenant toutes les inscriptions aux registres du commerce. Ces inscriptions comportent les renseignements suivants : la raison sociale ; le but de l'affaire ; le nom et la nationalité du ou des directeurs, associés, gérants, commanditaires, fondateurs de pouvoirs, etc. ; le capital. De plus, il a été créé une liste des articles suisses d'exportation avec indication des fournisseurs, liste élaborée avec un soin tout particulier.  
Le Mercure suisse présente un fort volume de plus de 2000 pages. Il a sa place marquée chez tous les industriels et commerçants. Il sera remis gratuitement aux consuls étrangers en Suisse, ainsi qu'aux chambres de commerce des pays en relation avec la Suisse ; à tous nos consuls et légations à l'étranger.  
Le Mercure suisse est en vente dans les principales librairies en Suisse, au prix de 20 fr., et à l'étranger, au prix de 25 francs.



# Dernière Heure

## LE TRAITÉ DE PAIX

### Protestation allemande

Berlin, 18 juin. (Wolff.) — Le comte Brockdorff a présenté une vive protestation contre les incidents qui ont marqué le départ des membres de la délégation allemande à Versailles.

### Le cabinet de Berlin

Weimar, 18 juin. (Wolff.) — Le cabinet s'est réuni hier matin, mardi, pour discuter des nouvelles arrivées jusqu'à Versailles.

### Entre Tchèques et Hongrois

Prague, 18 juin. Le président Masaryk a reçu un radiogramme de Bela Kun l'informant que, selon les instructions de M. Clemençeau, il avait interdit à l'armée hongroise de se livrer à une attaque quelconque.

Le président est prié de bien vouloir envoyer des plénipotentiaires au grand quartier-général hongrois ou dans un autre lieu, afin d'arriver à une entente sur le retrait des troupes et la cessation de l'effusion du sang.

### Les Lettons veulent l'indépendance

Paris, 18 juin. La délégation lettonne à Paris a adressé au congrès de la paix une nouvelle note le renvoyant sur le développement de la Lettonie et demandant de reconnaître l'indépendance de la Lettonie, sans attendre la solution de la question russe.

Il faudra que le gouvernement russe, qui prendra part au congrès de la paix, reconnaisse que tous les réfugiés et citoyens lettons sont libres de rentrer dans leur patrie; que, pendant trois ans, toute personne née en Lettonie et demeurant maintenant en Russie soit libre de choisir si elle veut rester citoyen letton ou devenir citoyen russe, que tout officier ou soldat letton ait le droit de rentrer immédiatement dans sa patrie.

La note constate la volonté inébranlable du peuple letton de défendre son indépendance avec tous les moyens dont il dispose. Le gouvernement de la Lettonie décline toute responsabilité dans le cas où des difficultés résulteraient d'une hégémonie russe dans la Lettonie.

### Dans la presqu'île de Gallipoli

Athènes, 18 juin. De l'agence d'Athènes : Une mission américaine rentrée de la presqu'île de Gallipoli dit que toute la presqu'île est dévastée au point qu'il n'y a plus un seul village debout parmi les dix villages de population grecque. Sur les bords de la mer de Marmara, les indigènes n'ont plus une seule embarcation à l'aide desquelles ils gagnaient leur vie.

### A la Chambre française

Paris, 18 juin. (Havas.) — Les interpellations sur la politique française à l'égard de la Russie continuent. M. Abrami, secrétaire du ministère de la guerre, dit que le rapport du général Humbert signale quelques déficiences mais aucun fait grave. M. Abrami termine en rendant hommage à la Grèce qui a associé ses destinées à celles de la France. M. Pichon associe le gouvernement à cet hommage et déclare qu'un nombre infime de soldats français se trouve actuellement en Russie. Il attribue à la propagande bolchéviste les incidents d'Odessa et de Sébastopol et moque qu'il est de l'intérêt de toutes les nations de voir disparaître le bolchévisme qui est une forme de contamination dangereuse. Pour cela, il faut faire appel aux éléments constitutifs de la Russie. C'est là la politique des Alliés telle qu'elle fut définie à l'occasion de la reconnaissance de Koltchak. Nous voulons une Russie forte et puissante. M. Pichon dit que le bolchévisme est perdu et le sait lui-même. Partout les bolchévistes reculent, la désorganisation intérieure s'accroît, partout règne le régime de la terreur. M. Pichon fait l'éloge de l'amiral Koltchak dont la seule ambition, dit-il, est de libérer son pays du bolchévisme. Il affirme que les démocraties alliées n'ont que des vues démocratiques et s'élève contre le prétendu partage de la Russie en sphères d'influence entre la France et l'Angleterre et déclare que la majorité du peuple russe est contre le bolchévisme. M. Pichon montre l'intention de l'Allemagne de coloniser une Russie morcelée et termine en disant que la Chambre choisira entre une politique démocratique interalliée et la politique des socialistes qui veulent capituler devant le bolchévisme, dans lequel ils voient la révolution sociale et mondiale. (Applaudissements sur tous les bancs sauf ceux des socialistes.)

### A la conquête de Pétrograd

Londres, 18 juin. Le Times apprend de Helsingfors, en date du 15, que la capitulation du fort Krasnaia, en face de Cronstadt, a permis aux troupes russes d'entreprendre l'avance sur Pétréhof, sur un vaste front. Les troupes bolchévistes, postées autour de Krasnoï-Selo, à 15 milles au sud-ouest de Pétrograd, se sont mutinées en se rendant en masse. Samedi dernier, les troupes russes avaient déjà fait 7200 prisonniers, pris 327 mitrailleuses et 87 canons. Un radiogramme de Moscou dit que les bolchévistes se préparent à évacuer Pétrograd. Le bulletin des soviets continue à annoncer de vastes repléments, en face de l'avance des forces du général Denikine dans la Russie méridionale. Denikine menace Charkof.

### Allemands et Polonais

Breslau, 18 juin. Depuis 10 jours déjà, le gouvernement polonais avait fermé complètement les frontières de la Silesie, mais, d'autre part, un grand nombre d'éléments louches de Pologne cherchaient à franchir la frontière par des voies détournées pour saboter les moyens de communications, les chemins de fer, etc., et se livrer à de l'agitation contre l'Allemagne. Le commandant allemand a, en conséquence, suspendu le trafic avec la Pologne.

### La question juive

Milan, 18 juin. On mande de Paris à l'Italia : Le grand rabbin de Belgique, M. Bloch, interviewé au sujet du projet d'un Etat juif en Palestine, favorisé par l'Angleterre, a déclaré ne pas croire que le sionisme soit la solution de la question juive. Il faut sauver les Juifs dans les pays mêmes où ils résident, en leur permettant d'acquiescer le droit de bourgeoisie, à où ils ne l'ont pas encore; dans ce cas, ils ne demanderont plus à quitter ces pays.

### Réquisition de navires

Milan, 18 juin. On mande de Trieste au Secolo : L'Angleterre a réquisitionné les grands vapeurs du Lloyd triestin : Ungaria, Africa, Pilsna et Innsbruck, pour rapatrier les troupes austro-tyennes. Cette réquisition provoque des protestations à Trieste.

### La crise ministérielle en Italie

Milan, 18 juin. Selon le Secolo, M. Orlando aurait présenté au roi, après le conseil des ministres orageux, la démission du cabinet entier. Au conseil des ministres, de vives altercations s'étaient produites en raison des divergences d'opinion au sujet de la politique financière et économique, de sorte que, à la fin, tous les ministres mirent leurs portefeuilles à la disposition de M. Orlando. Lorsque M. Orlando lui-même a démissionné, le roi lui fit remarquer qu'une crise extra-parlementaire quelques jours avant l'ouverture de la session des Chambres n'aurait pas seulement une répercussion grave sur le pays, mais rendrait très difficile à la Couronne le choix des successeurs. Le roi invita donc M. Orlando à continuer à porter la responsabilité afin de se présenter à la Chambre avec tout le cabinet. Le cabinet Orlando se soumettra donc au jugement de la Chambre.

### Au Vatican

Rome, 18 juin. Le Saint-Père a reçu en audience le R. P. Le Floch, de la Congrégation du Saint-Esprit, supérieur du Séminaire français, avec le comte Dugnon.

### SUISSE

#### Suisse et Belgique

Genève, 18 juin. Comme suite aux démarches entreprises en Belgique, il y a quelques semaines, par M. Ruthardt, directeur de l'Office de l'industrie, à Genève, la Chambre de commerce suisse à Bruxelles vient de créer à Bruxelles un comptoir permanent d'échantillons et de modèles, dans le but d'activer les relations commerciales entre la Belgique et la Suisse. Une personne compétente se trouvera en permanence au siège de ce comptoir, afin de donner tous les renseignements au sujet des objets et articles exposés. D'autre part, un catalogue très détaillé sera constamment à la disposition des intéressés, et ceux-ci seront rapidement avisés par lettre, chaque fois que la collection du comptoir se sera enrichie de nouveaux arrivages. Pour tous les renseignements en ce qui concerne la Chambre de commerce, ainsi que le comptoir d'échantillons, on peut s'adresser à la direction de l'Office de l'industrie, à Genève.

#### Décès

Locarno, 18 juin. Le docteur Pie Cortella, médecin de la ville, vient de mourir, à l'âge de 41 ans. Le docteur Cortella était très estimé comme praticien. Il était en outre président du Cercle de la jeunesse catholique de Locarno et président général de la Fédération des cercles catholiques du Tessin, et sa mort est une très grande perte pour tous ces milieux.

#### Chez les typographes

Soleure, 18 juin. Dimanche et lundi ont été siége à Soleure les délégués des patrons et des ouvriers de l'industrie typographique, en vue de prendre position en ce qui concerne la requête présentée par les linotypistes, tendant à baisser de 46 à 42 le nombre des heures hebdomadaires de travail. La requête a été repoussée par les délégués patrons, sur quoi les délégués des ouvriers ont rompu les pourparlers.

#### L'accident de Bodio

Bodio, 18 juin. Voici des détails sur le grave accident arrivé dans les usines de Bodio (voir Faits divers). L'eau du Tessin ayant pénétré dans le sous-sol de l'usine au moment où s'opérait une fonte de silicium, la masse incandescente entra en contact avec l'eau, provoquant de tels dégagements de vapeur que deux explosions s'en suivirent. L'établissement fut ébranlé tout entier. Le toit vola en éclats. Six ouvriers — et non vingt — ont été blessés, dont trois grièvement.

#### L'assassin de Savioèse

Sion, 18 juin. Le tribunal cantonal a condamné le nommé Joseph Héritier, de Savioèse, reconnu coupable de l'assassinat de Marguerite Varonne, de Savioèse, âgée de 19 ans, à la réclusion perpétuelle.

# FRIBOURG

## Conseil d'Etat

Séance du 16 juin. — Le Conseil nommé : Le St. P. Antoine Rohmer, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres; MM. Emile Page et Casimir Pilloud, à Grolley, le premier officier et le second officier suppléant de l'état civil de l'arrondissement de cette commune; M. Henri Steroz, à Fribourg, dessinateur au bureau du génie agricole; M. Auguste Seïaz, à Sugiez, délégué de sel audit lieu.

Il approuve les statuts du syndicat pour l'élevage de l'espèce caprine de Valsternens-devant-Romont.

## Doctorat

M. Mahmoud Essad, de Constantinople, a passé avec succès les épreuves de doctorat à notre faculté de droit. Sa thèse était intitulée : Du régime des capitulations ottomanes.

## La procession de la Fête-Dieu

La procession se formera sur la place de Notre-Dame et dans les rues adjacentes. Les différents groupes de participants doivent arriver à 8 h. ¼ précises aux places habituelles, où ils reçoivent les directions des commissaires et se rangent dans l'ordre assigné. Les écoles, les congrégations, les étudiants et les fidèles marchent 6 de front. Les groupes veillent à laisser entre eux un intervalle de 2 à 3 mètres. Les files, alignées en profondeur, ne s'écartent pas démesurément sur les places libres; elles ne doivent jamais être à plus de 2 mètres l'une de l'autre.

La garde militaire d'honneur sera sous les ordres du capitaine Bays.

Postes de secours : a) Ecole des Ursulines (rue des Alpes); b) maison de Bienfaisance (Place Notre-Dame). Pharmacies ouvertes : MM. Esseiva, Bourgnicht et Lapp.

Départ de la procession à 8 h. 30. Parcours : Saint-Nicolas, rue des Chanoines, rue Zehringen, Grand-rue, le Tilleul, route des Alpes, Hôtel des Postes, place Saint-Pierre, rue de Lausanne, rue du Pont-Muré, place Notre-Dame, Saint-Nicolas.

Signaux : Le canon tonne à l'élevation de la messe et à la sortie du Saint Sacrement de l'église de Saint-Nicolas.

Pendant la procession, un premier coup de canon marque l'arrivée au reposoir; tous les groupes s'arrêtent. Un deuxième coup de canon indique l'instant de la bénédiction; les fidèles s'agenouillent. Au troisième coup, fin de la bénédiction; a lieu le départ simultané de tous les groupes.

Au passage du Saint Sacrement, de public se découvre. Tous les groupes veillent à ne pas laisser couper les files par les personnes qui tentaient de traverser la rue avant que la procession soit terminée.

Les participants à la procession ainsi que le public voudront bien suivre docilement les avis de MM. les membres du Comité des solennités religieuses (brassard blanc).

La dislocation sur la place de Notre-Dame ne commence qu'après la rentrée du Saint Sacrement à Saint-Nicolas.

Immédiatement après la procession, messe à l'église des RR. PP. Cordeliers; à 11 h. ¼, à l'église Saint-Michel; à 11 h. ½, à la Collégiale de Saint-Nicolas.

Dans le tableau des groupes prenant part à la procession, que nous avons publié hier, la section académique d'Etudiants suisses Fribourgeois a été omise. Cette société, étant la plus jeune des sections académiques, prendra place en tête du groupe de l'Université.

## † M. Ernest Ihrlinger

Nous apprenons avec regret la mort de M. Ihrlinger, relieur, un maître d'état qui faisait honneur à son art et qui jouissait de la sympathie générale. M. Ihrlinger a été enlevé prématurément par une maladie qui le minait depuis quelques mois.

## Gendarme victime du devoir

Il y a huit jours, le gendarme Muret, stationné à la Verrière de Semales, accompagnait le caissier des mines qui allait faire la paie des ouvriers à Saint-Martin. M. Muret se mit en route par une nuit sombre, vers 10 heures, pour rentrer chez lui. Mais il fit un faux pas dans le chemin semé d'ornières qui sépare Saint-Martin de la Verrière et tomba, se brisant deux côtes dans sa chute. Transporté chez lui, le gendarme paraissait devoir se remettre assez rapidement, lorsque son état s'aggrava subitement, dimanche. Et, lundi matin, M. Muret succombait, au milieu de la désolation de son entourage. Il s'était perforé un poumon en tombant. M. Etie Muret avait 42 ans et 20 ans de service dans la gendarmerie. Il était marié, mais n'avait pas d'enfant. C'était un excellent agent, ne connaissant que son devoir.

## Une succursale de la chocolaterie Caillier à Pontarlier

Les usines Peter, Caillier, Kohler ont acheté, à Pontarlier, pour y installer une fabrique de chocolat, la vaste propriété, couvrant 35.000 mètres carrés, sur laquelle sont bâtis les établissements qui produisirent jusqu'en 1914 la fameuse absinthe Permod. C'est une grande usine avec force motrice, reliée à la gare de Pontarlier. La situation de Pontarlier, au centre d'une région agricole produisant du lait en abondance, est des plus favorables au développement d'une fabrique de chocolat au lait.

## Société fribourgeoise d'éducation

Nous avons annoncé que la réunion de la Société fribourgeoise d'éducation aurait lieu le 6 juillet, à Bellaux.

Le président de la Société, M. l'inspecteur Risse, publie à cette occasion un excellent appel dont nous reproduisons avec plaisir quelques passages :

« Nous vous attendons tous, écrit M. Risse, instituteurs et institutrices du canton; le grand et beau village qui vous recevra s'approprie à vous féter. »

« Une certaine anxiété vous étroit à l'heure où votre situation matérielle, jusqu'ici trop précaire, va être fixée pour longtemps; la Société d'éducation n'a pas pu, jusqu'à présent, travailler autant qu'elle l'aurait voulu dans ce domaine difficile. »

« Les statuts qui vous seront soumis nous permettront dorénavant de combler cette lacune; il faut donc que tous soient présents à la discussion et y participent activement. »

« La question pédagogique à étudier — l'enseignement de l'histoire comme branche d'éducation nationale et civique — appelle la plus grande attention. On exige des élèves sortant de nos classes un caractère mieux trempé et un sens civique plus aiguisé; on nous demande de former des hommes armés pour les luttes de la vie et des citoyens hautement conscients de leurs devoirs et de leurs droits. L'étude intelligente du passé, l'interprétation raisonnée de notre histoire nationale sont sans contredit les moyens les plus propres pour atteindre le but. Eh bien, le peuple fribourgeois et ses magistrats pourront voir, lors de la journée de Bellaux, que leur corps enseignant met à l'accomplissement de sa tâche tout son cœur et toute son âme et comprendront également qu'il faut à tout prix assurer une existence convenable à ceux qui sont un des piliers essentiels de l'édifice de la patrie. »

## Examens

### des écoles primaires de Fribourg

Vendredi, 20 juin, 2 h., classe des arriérés, Maison de bienfaisance.

Samedi, 21 juin, 8 h., 1<sup>re</sup> classe des garçons du Bourg.

Samedi, 21 juin, 10 h., 2<sup>me</sup> classe des garçons du Bourg.

## Musique de Landwehr

Fidèle à une vieille tradition, la musique de Landwehr donnera, demain jeudi, jour de la Fête-Dieu, dès 3 heures ½, dans les jardins du restaurant des Charmettes, un grand concert dont le programme vient de paraître. Nous y voyons une série d'œuvres de très grand style, à l'étude desquelles notre corps de musique a voué toute son attention. On espère que tout Fribourgeois se donnera rendez-vous demain, aux Charmettes, pour entendre et applaudir la Landwehr.

## Union instrumentale

L'Union instrumentale jouera, demain matin, une diane de la composition de son directeur, M. Casimir Blanc.

## Concours de jardins ouvriers

Dans le but d'encourager et d'intensifier la culture maraîchère chez la classe ouvrière, la Société cantonale fribourgeoise d'horticulture organise, comme l'année dernière, un concours de jardins ouvriers. Les inscriptions sont reçues jusqu'au 15 juillet 1919, chez M. Ignace Delley, horticulteur à Fribourg, qui donnera les renseignements nécessaires. Après cette date, aucune demande ne sera prise en considération.

## SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Chœur mixte de Saint-Pierre. — Ce soir, mercredi, à 8 ½ h., répétition générale.

## Changés à vue de la Bourse de Genève

Le 18 juin. Les cours ci-après s'entendent pour les chèques et versements. Pour les billets de banque, il peut exister un écart. — Le premier cours est celui auquel les banques achètent; le second, celui auquel elles vendent l'argent étranger.

	Demande	Offre
Paris	81 20	83 20
Londres (livre st.)	24 38	24 78
Allemagne (marc)	34 25	35 25
Italie (lire)	64 50	66 50
Autriche (couronne)	15 70	17 70
Prague (couronne)	27	29
New-York (dollar)	5 12	5 52
Bruxelles	77 50	79 50
Madrid (peseta)	106	108
Amsterdam (florin)	206 75	208 75
Pétrograd (rouble)	41 50	45 50

Différence d'avec la veille : Baisse de 2 fr. 20 sur Madrid, de 2 fr. 25 sur Amsterdam et de 1 fr. sur Bruxelles.

## BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 18 juin. BAROMÈTRE

Jun	12	13	14	15	16	17	18	Jun
725,0								725,0
720,0								720,0
715,0								715,0
710,0								710,0
705,0								705,0
700,0								700,0
695,0								695,0
690,0								690,0

## TEMPS PROBABLE

Zurich, 18 juin, mat.

Chaud. Quelques nuages. Situation encore orageuse.

24 mai 1919 concernant l'administration de la régle des sels. Il est à prévoir que la plaine acceptera le décret, tandis que la montagne ne votera pas d'une manière compacte.

Les journaux du canton, sans distinction de langue et de parti, recommandent chaudement l'acceptation des trois lois.

## FAITS DIVERS

### SUISSE

#### Course tragique

La course de motocyclettes Nyon-Saint-Cergue, qui a eu lieu dimanche, a été marquée par trois graves accidents : le coureur Terrier, de Lausanne, parti en side-car avec son père, a pris un virage trop brusque et s'est jeté contre un poteau, se fracassant la mâchoire; le père du coureur s'en tira avec une plaie au front. Au même virage, le coureur Thibaud dut sauter de sa moto pour ne pas s'écraser contre un mur; dans sa chute, il se brisa une clavicle et une jambe. Enfin, un photographe du nom de Isard, rentrant à Nyon, fut précipité avec son side-car dans un ravin, d'où il fut tiré avec un œil arraché et d'autres blessures. L'état du coureur Terrier est des plus graves.

#### Accident de mine

Un accident est arrivé, dimanche matin, à 4 h. 30, aux mines de Chaudoline sur Sion. En voulant allumer leur lampe, trois mineurs provoquèrent une explosion terrible. Les trois ouvriers furent atteints par les blocs qui avaient volé en éclats.

L'un d'eux succomba bientôt; c'était Jean Antonelli, Italien, âgé de 34 ans, père de trois enfants en bas âge. Un second ouvrier, du nom de Maury, est grièvement blessé.

#### Bébé étouffé par son duvet

Lundi, à Montgibert, sur Lausanne, la grand-mère d'un bébé de neuf mois avait mis coucher l'enfant vers 2 heures de l'après-midi. Le soir, comme l'enfant ne donnait pas signe de vie, on alla voir. Le pauvre petit était mort, étouffé par son duvet.

#### Une explosion aux usines de Bodio

Une formidable explosion s'est produite hier après midi, à Bodio, au-dessus de Bellinzone, au moment où les ouvriers déchargeaient les fouds du ferrosilicium liquide, aux usines du Gothard. Une vingtaine d'ouvriers ont été brûlés ou contusionnés, et la fabrique est en partie démolie. Six ouvriers ont été transportés à l'hôpital de Bellinzone dans un état très grave. Le malheur serait dû au fait que le liquide est entré en contact avec de l'eau.

#### Quatre noyés

Dimanche, sept techniciens des usines de Roll partaient en barque de Wangen-sur-l'Aar pour se rendre à Klingnau, à peu près à l'embouchure de l'Aar dans le Rhin. Mais, près du village argovien d'Auenstein, le bateau se mit à faire eau et ses sept occupants durent l'abandonner. Trois réussirent à gagner le rivage à la nage, tandis que les quatre autres se noyèrent. Ils s'appelaient Robert von Arr, Antoine Hunkeler, Edmond Tanner et Bürkli.

## Calendrier

### Jeudi 19 juin

#### FÊTE-DIEU

Sainte Julienne de Falconieri, vierge. Sainte Julienne naquit à Florence, en 1270. Elle se dévoua au service des malades; elle supporta elle-même une longue et douloureuse maladie; elle mourut en 1340.

### Vendredi 20 juin

Saint SILVÈRE, pape, martyr

## SERVICES RELIGIEUX

### JEUDI 19 JUI

#### Solennité de la Fête-Dieu

Saint-Nicolas : 5 h., 5 h. ½, 6 h., 6 h. ½ et 7 h., messes basses. — 5 h. ½, laudes et prime; bénédiction du Très Saint Sacrement. — 8 h., grand-messe pontificale, par Mgr. Esseiva, Rm. Prévôt, suivie de la procession. — 11 h. ¼, messe basse. — 3 h., vêpres capitulaires, bénédiction. — (Pendant l'octave : 5 h. ½, messe laudes et prime, bénédiction. — 7 h. ½, messe chantée, bénédiction. — 6 h. ½ du soir, vêpres, complies, bénédiction.)

Saint-Jean : 6 h., messe basse, communion. — 7 h., grand-messe solennelle avec exposition et bénédiction du Saint Sacrement. — 1 h. ½, vêpres solennelles, avec exposition et bénédiction du Saint Sacrement. — 6 h. ½, chapelet. — (Pendant l'octave, tous les jours d'œuvre, à 7 h., messe avec exposition et bénédiction du Saint Sacrement. — 8 h. du soir, chant des complies, sauf dimanche.)

Saint-Mattheu : 5 h. ½, messe. — 6 h. ½, messe chantée, bénédiction. — 8 h., messe basse. — 1 h. ½, vêpres et bénédiction.

Collège : 6 h., 6 h. ½, 7 h., messes basses. — 7 h. ¼, messe des enfants. — 8 h., messe des étudiants. — 11 h. ¼, messe basse. — 1 h. ½, vêpres des étudiants. — 8 h., vêpres paroissiales.

Notre-Dame : 6 h., messe chantée avec exposition et bénédiction du Saint Sacrement. Après la procession, messe basse. — 2 h., vêpres avec exposition et bénédiction du Saint Sacrement. (Durant l'octave, les jours d'œuvre, à 9 h., messe chantée, avec exposition et bénédiction du Saint Sacrement; vendredi, samedi, lundi et mercredi, à 8 h. ¼ du soir, complies avec exposition et bénédiction du Saint Sacrement.)

RR. PP. Cordeliers : 5 h., 5 h. ½, 6 h., 6 h. ½, 7 h. ½, 8 h. ¼, messes basses. — 7 h., grand-messe. — 2 h. ½, vêpres de la solennité. — 8 h. ½ du soir, complies et bénédiction. — (Pendant l'octave, à 8 h. ¼ du soir, complies et bénédiction.)



# LE THÉ CEYLAN „STANDARD“

Véritable mélange anglais

Demandez à votre épicière

†  
Madame Marie Ihringer, à Fribourg; Mme et M. Arthur Gerber, à Fribourg; Mlle Marie-Thérèse Ihringer, à Fribourg; M. Ernest Ihringer, à Fribourg; M. et Mme A. Ihringer et leurs enfants, à Oberkirch (Baden); M. et Mme Jean Brühlhart, à Fribourg; le révérend Père Canisius Brühlhart, à Saint-Loup; les familles Schuppacher, à Oberkirch et New-York; les familles Brühlhart et Zbinden, à Fribourg, ont la grande douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

**Monsieur Ernest Ihringer-Brühlhart**  
leur cher époux, père, beau-père, beau-fils, frère, beau-frère, oncle et cousin, décédé le 17 juin, à l'âge de 59 ans, après une longue et pénible maladie, muni des secours de la religion.  
L'enterrement aura lieu vendredi, 20 juin, à 8 h. 1/2, à l'église du Collège.  
Départ de la maison mortuaire, rue de Romont, 7, à 8 h. (Sortie du côté de l'Hôpital.)

†  
L'Avenir, Caisse-maladie, Fribourg  
a le très grand regret de faire part à ses membres de la mort de  
**Monsieur Ernest Ihringer-Brühlhart**  
membre actif  
décédé le 17 juin, à l'âge de 59 ans.  
L'enterrement a lieu vendredi, 20 juin, à 8 h. 1/2.  
Départ du domicile mortuaire : rue de Romont, 7, à 8 heures.  
Office à l'église du Collège.

†  
La Musique de Landwehr  
a le regret de faire part du décès de  
**Monsieur Ernest Ihringer-Brühlhart**  
membre passif  
L'enterrement aura lieu vendredi, 20 juin, à 8 h. 1/2, à l'église du Collège.  
Départ du domicile mortuaire, à 8 heures, rue de Romont, 7, à 8 heures. (Sortie du côté de l'Hôpital.)

†  
Société de chant de la ville de Fribourg  
Nous avons le regret de faire part de la mort de notre collègue  
**Monsieur Ernest Ihringer-Brühlhart**  
membre passif de la société  
L'enterrement aura lieu vendredi, 20 juin, à 8 h. 1/2, à l'église du Collège.  
Départ du domicile mortuaire, rue de Romont, 7, à 8 h. (Sortie du côté de l'Hôpital.)

†  
La Société suisse des contremaitres  
Section de Fribourg  
a la douleur de faire part du décès de son cher collègue  
**Monsieur Ernest Ihringer-Brühlhart**  
L'enterrement aura lieu vendredi, 20 juin, à 8 h. 1/2. Office à l'église du Collège.

†  
Kath. Gesellenverein, Fribourg  
Les membres du Gesellenverein voudront bien assister aux obsèques de leur regretté membre honoraire  
**Monsieur Ernest Ihringer-Brühlhart**  
qui auront lieu vendredi matin, à 8 h. 1/2.  
Départ du domicile mortuaire, rue de Romont, 7, à 8 heures. Office à l'église du Collège.

†  
Cécilien-Verein, Fribourg  
Messieurs les membres honoraires, passifs et actifs sont priés d'assister aux funérailles de  
**Monsieur Ernest Ihringer-Brühlhart**  
membre honoraire  
qui auront lieu, vendredi, 20 juin, à 8 h. 1/2.  
Départ du domicile mortuaire : rue de Romont, 7, à 8 h. (Sortie du côté de l'Hôpital.)  
Office à l'église du Collège.

†  
Monsieur et Madame Félix Humbert-Répond et leurs enfants; Mme et M. Jules Perrottel-Humbert, à Cornérod; Mlles Marie-Louise et Cécile Humbert, à Courtion; MM. Jules et Louis Humbert, à Courtion; Mme veuve Aloys Humbert-Bouverat et ses enfants, à Courtion; M. et Mme Maurice Humbert-Berset et leurs enfants, à Courtion; M. et Mme Séraphin Humbert-Siffert et leurs enfants, à Carouge, ainsi que les familles parentes et alliées, ont la profonde douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de  
**Monsieur Emmanuel HUBERT**  
leur cher fils, frère, beau-frère, oncle, cousin et parent, décédé aujourd'hui, dans sa 13<sup>ème</sup> année, muni des secours de la religion.  
L'enterrement aura lieu à Courtion, vendredi, 20 courant, à 9 heures du matin.  
Courtion, le 17 juin 1919.

**ANTI-MITES VÉGÉTAL TOSCOZ**  
Conservé et parfumé tout  
En vente partout : La boîte Fr. 1.75.  
Vente en gros : Droguerie A. Grasset, Genève.

**CONCOURS DE BOULEURS**  
à l'auberge communale, à Neyroz  
jeudi 19, et dimanche 29 juin  
BEAUX PRIX EN NATURE ET EN ARGENT  
Invitation cordiale. La Société de chant.

**Belle propriété à vendre**  
A vendre, dans le district de la Glâne, un beau domaine comprenant maison d'habitation, grange, 2 écuries, 32 poses de terrain cultivable, dont 27 attenantes. 2 1/2 poses de forêt et plus de 100 arbres fruitiers en plein rapport. Entrée en possession, à volonté, une partie des fourrages de la présente année pouvant être cédée à l'acquéreur. Conditions de paiement très avantageuses. Pour renseignements et co-éditions, s'adresser à Charles Bosson, notaire, Romont. 4210

**Fête anniversaire de la bataille de Morat et fête de la jeunesse**  
Samedi 21 juin  
9 h. matin : Cortège, cérémonie à l'église, distribution des prix.  
1 h. après midi : Cortège, jeux, attractions diverses.  
La ville sera magnifiquement pavlovée

**JOURNÉE des CHANTEURS, à Morat**  
A L'OCCASION  
du 50<sup>ème</sup> anniversaire de la fondation de la Fédération régionale de chant (Lac)  
Dimanche 22 juin (après midi) 1919

**GRAND CONCERT**  
700 chanteurs  
dans l'église allemande, de 2 à 4 heures  
AVEC LE BIENVILLANT CONCOURS de Mlle Marguerite FETSCHERIN, cantatrice, à Zurich  
Places réservées 2 fr. (en vente à la Papeterie Schweizer). Autres places 1 fr. 50.  
4 h. 15 Cortège 8 h. 30 1<sup>ère</sup> sur le lac (évent.)

**Pour la Confirmation**  
Grand et nouveau choix de robes brodées en véritable broderie de St-Gall en voile et mousseline  
F<sup>es</sup> dames dep. Fr. 28.-, 1<sup>er</sup> enfants dep. Fr. 15.-  
Broderies en tout genre, lingerie pour dames et enfants à des prix très avantageux. Bancs au marché samedi et jours de foire. Remise de 10%  
M<sup>me</sup> E. DAGUET, Théâtre, rue des Bouchers, 116.

**INVITATION**  
à MM. les camionneurs, marchands de bois, entrepreneurs et tout intéressé.  
La fabrique d'automobiles BERNA, S. A., Olten, procédera  
samedi, 21 juin, à Fribourg  
à des essais pratiques de

**tracteur routier**  
Suppression des chevaux, traction des plus fortes charges dans les terrains les plus difficiles. Entretien simple et économique. Rendement extraordinaire. Lien de départ : Garage Terminus, à 10 heures du matin.  
Tous renseignements sont fournis par :  
Gottl. Haefliger - Garage Terminus  
Grand'Place, FRIBOURG. Téléphone 700

**Jardin du Café de Beauregard**  
Jeudi 19 juin (Fête-Dieu) dès 3 heures  
**CONCERT**  
DONNÉ PAR  
**l'Union Instrumentale**  
Direction : H. BLANC, professeur.  
Entrée libre.

**VENTE D'IMMEUBLES**  
Mardi 24 juin, à deux heures après midi, en l'étude de M. Paul Blanc, notaire, Greffe de la Justice de Paix à Fribourg, il sera exposé en vente volontaire aux enchères publiques, les immeubles désignés sous le No 3408 et 3419 de régie foncière de Fribourg comprenant une maison sise à la rue du Progrès, Beauregard, No 15, bâtiment avec 8 logements, buanderie, cave et jardin, taxé Fr. 11,525.-  
Grande facilité de paiement. Les conditions de vente sont déposées chez le notaire sus-cité à partir du 18 juin 1919.  
Par commission : P. Blanc, not.

**CONCOURS DE BOULEURS**  
à l'auberge de l'Union, à Omens  
jeudi 19, et dimanche 22 juin  
BEAU PRIX EN ARGENT  
Invitation cordiale. Le Comité.

**AVIS**  
La viande salée de porc américain est en vente, dès ce jour, dans les charcuteries de la ville.  
(Berne)  
**Bain de Schwaberg** Altitude 1400 mèt. Région du Castrich  
Lieu de cure d'air incomparable (particulièrement recommandé en ce qui concerne les maladies de grandes foies de sapins. Source à sulfures renommées. Service d'automobiles poste de nuit Fribourg. Médecin de cure. Lumière électrique. Pension à partir Fr. 8.10  
3895 Direction : F. I. UHLI.

**Restaurant des Charmettes**  
Jeudi 19 juin (Fête-Dieu) dès 3 1/2 heures après midi

**CONCERT**  
donné par la Musique de Landwehr  
Direction : M. G. CANIVEZ, prof.  
ENTRÉE : 50 cent.  
Entrée gratuite pour Messieurs les membres honoraires et passifs munis de leur carte. 4308

**Grand atelier de peinture, d'enseignes et décoration**  
**J. GALLEY**  
Edouard GEX, successeur  
Avenue de Rome, 5 - FRIBOURG - Fondé en 1900  
**ENSEIGNES** Lettres à reflet lumineux, brevet 76,378, lettres gravées sous verre, inaltérables. Échantillons à disposition.  
DECORS - FAUX-BOIS - MARBRES  
Peinture de meubles en tous genres. - Croquis sur demande  
Se recommande, PRIX MODÉRÉS Ed. GEX.

**CHARMEY Hotel du Sapin**  
(Gruyère) Réouverture 1<sup>er</sup> juin  
Arrangement pour familles. - Prix très modérés  
P 1166 B 3621  
A. HEPP fils, directeur.

**Montres-Bracelets INNOVATION**  
Vente directe du fabricant au consommateur  
Fr. 25 au comptant  
Fr. 28 à terme  
5 ans de garantie. 5 mois de crédit. 8 jours à l'essai.  
**BRACELET CUIR**  
Montre nickel, pur métal blanc, garanti inaltérable, remontoir complètement automatique, ressort incassable.  
Acompte Fr. 10 Par mois Fr. 5  
Pensez aux grands avantages de notre système de vente «Innovation».  
Régime de précision. Plus de 25,000 montres «Innovation» en usage. Nombres lettres de félicitations.  
Pour cadran lumineux Fr. 5.- de plus. «verre incassable» 2.-  
Demandez nos catalogues gratuits et franco. Agents homologues et sérieux demandés. Leur choix de régulateurs, réveils et bijouterie. Indiquez le nom du journal.  
No 3032  
**FABRIQUE INNOVATION, A. Matthey-Jaquet, La Chaux-de-Fonds**  
Maison de confiance et de vieille renommée. Fondée en 1902. Le premier du genre en Suisse. Tous jours livrés. Choix incomparable en Montres-Bracelets de Dames.

**On demande**  
tout de suite  
**JEUNE FILLE**  
pour la cuisine et les travaux du ménage. 4173  
S'adresser à Publicitas S. A., Bulle, sous P 1389 B.

**Cuisinière**  
Bonne  
est demandée pour entrer tout de suite, gages 150 fr., à l'Hôtel de Jaman, Montbovon.  
Offre de place  
**ON DEMANDE jeune fille**  
pour les paquets. Entrée immédiate.  
Se présenter au Bureau Boncomp, 19, Pérolles, Fribourg. 4182

**Camion auto**  
5 tonnes  
à vendre à l'état neuf 3<sup>ème</sup> marque, bas prix. Adres. offres sous M 16161 X à Publicitas S. A., Genève.

**Morue salée**  
premier choix  
à 1 fr. 50 le 1/2 kg Exquidit à partir de 1 kg par la maison H. Selner, comestibles, Montrez  
Escholzmatt, stat. climat. par Lucerne. Hôtel-pension à du Lom. Beau séjour à la campagne. Dures d'air à la nuit. Auto-garage. Forêts. Prix modérés. Prospectus gratuits

**VOITURIER**  
On demande pour entraîner tout de suite, un jeune homme connaissant les chevaux et ayant l'habitude du gros voitureage. S'adresser à Edouard Perria, voiturier Pont-de-Nartel. 4199

**On achète**  
poursuites, créances, actions de défall, etc.  
Cassier postal 12090, Fribourg. 4301-799

**F. BOPP**  
Ameublements  
rue du Tir, 8, FRIBOURG

**Papiers peints**  
GRAND CHOIX  
Bon marché  
**ON DEMANDE A LOUER**  
pour le 1<sup>er</sup> juillet ou date à convenir.

**logement**  
de 3 à 4 chambres, en ville ou aux environs.  
S'adresser sous chiffres P 4086 F à Publicitas S. A., Fribourg. 4126  
A vendre ou à mi-fruits une jeune

**D<sup>r</sup> REYMOND**  
Spécialiste - Fribourg  
**absent**  
jusqu'à nouvel avis

**Cuisinière**  
Jeune personne est demandée pour la cuisine et les travaux d'un petit ménage. Bons gages. S'adresser au magasin Frachery-Weiss, place du Tillet, Fribourg.

On demande, pour de suite, une  
**demoiselle de magasin**  
très au courant de la branche chaussure; connaissance du français et allemand exigé. Inutile de faire des offres sans connaissance de la branche. Offres par écrit sous P 4185 F à Publicitas S. A., Fribourg.

**Voulez-vous vendre ou louer vos propriétés ?**  
adressez-vous à la Ligue pour la conservation de la terre. Tribunaux gronde. Offres d'informations gratuites. Bulle. - Téléphone 144. 4191-795

**Bandages herniaires**  
à ressort et à élastique, Frédéric Germond, sellier, Payerne.  
Le bandage herniaire à élastique est particulièrement à recommander. Il est facile à supporter et ne blesse pas. On envoie sur commande, moyennant que l'on indique :  
1<sup>o</sup> Le côté de la hernie ou s'il faut un bandage double.  
2<sup>o</sup> Le tour du bassin ou de la taille.  
3<sup>o</sup> S'il faut un bandage élastique ou à ressort.  
Discretion.

**Asperges et fraises**  
Caisse 5 kg. 48 fr. 50, 2 1/2 kg. 6 fr. 50 (franco).  
Dondina Charrat (Valais). 4283

**A VENDRE**  
une bonne jument à deux mains.  
S'adresser à Fidèle Audebert, Cressier, Morat. 4179

**Jolies chambres**  
meublées avec ou sans cuisine à louer, Vignettes 21. 4287

**MÉDECIN**  
On confierait gratuitement dans chaque localité à médecine, l'emploi d'une méthode efficace pour le traitement des rhumatismes. Affaire scientifique très sérieuse. Ecrire Case Stand 16783 Genève.

**Domaines de la Maurizonne S. A.**  
à Genève, Acacias  
Vins Rouges et Blancs, liqueurs, sirops et spiritueux, demande dans chaque district, représentant sérieux à la commission.

**A VENDRE**  
Villas et maisons de 10 à 15 chambres, en ville et magasins installés pour épicerie et boulangerie, grands jardins.  
Gambach, Beauregard rue de Lausanne, Grimsou, Bourg. Appartements et châteaux meublés à Fribourg et environs immédiats.  
S'adresser Bureau des locations, Pithon-Pag. Téléphone 422. 4309

**Jeudi 19 juin (Fête-Dieu)**  
La société de chant de BELFAUX  
ne donnera qu'une représentation théâtrale à 3 heures après midi

**VENTE LIBRE**  
d'une auberge-pension à NEIRIVUE  
(Gruyère), Alt. 745 m.

Auberge de campagne, avec pension en pleine exploitation, sous l'enseigne : Hôtel du Lion d'Or et comprenant :  
Café, salle de café, grande salle à manger, chambres à coucher, dont 7 meublées, cuisine avec installation moderne, buanderie, chambre de bains, excellente cave, terrasse, jardin, garage, écurie, garage, place de dégagement.  
Convientrait admirablement pour pensionnaires de jeunes gens, clinique, etc.  
L'immeuble a été construit à neuf en 1906.  
La taxe cadastrale de la propriété est de Fr. 106,251.-  
Assurance incendie (val. assurée) = 84,000.-  
Cet établissement représente une occasion favorable, unique pour des aubergistes qualifiés.  
Il sera exposé en vente aux enchères publiques par les propriétaires, le 23 juin, à 2 h. à l'hôtel même.  
On accepterait des offres de gré à gré.  
Les conditions sont à disposition des amateurs l'étude de Monsieur Joseph PASQUIER, notaire à BULLE.

**BELFAUX ! BELFAUX**  
Rotonde de l'Hôtel des XIII Cantons  
Le Jeudi 19 juin, Fête-Dieu  
**REPRÉSENTATIONS THÉÂTRALES**  
DONNÉES PAR LA  
Société de chant de la paroisse de Belmont exclusivement en matinée à 3 heures

**PROGRAMME :**  
I. Jehan de Harpedanne, drame en 4 actes par l'abbé J. de Martigny-Danos.  
II. Un duel à Péronville, vaudeville en deux actes, par Jules de Corfouil.  
PRIX DES PLACES :  
Réservées, 2 fr.; numérotées, 2 fr.; parties ou galerie, 1 fr.  
On peut réserver les places à l'avance, chez M. Despont, bureau postal. 3850

**Hôtel à vendre**  
A vendre, dans contrée très fréquentée du canton de Fribourg, hôtel de touristes de 35 chambres bien aménagé. Construction récente en parfait état. Eau lumineuse électrique. Tout le confort moderne. Idéal mobilier. Affaires à venir. Le raison vient de commerce. Entrée en jouissance immédiatement ou pour date à convenir.  
S'ad. S. P 4110 F à Publicitas S. A., Fribourg.

**Jardin de Bellevue**  
Jeudi 19 juin, «Fête-Dieu»  
dès 3 1/2 h. après midi  
**CONCERT POPULAIRE**  
DONNÉ PAR LA  
Direction : M. Stocklin, professeur.

**Musique „La Concordia“**  
Direction : M. Stocklin, professeur.  
**Vente d'immeubles**  
Les immeubles de la Gysperie de Pringy, comprenant le bâtiment d'exploitation, l'emplacement de la carrière et le terrain agricole sont à vendre, en bloc ou en trois lots, avec ou sans bâtiment, par voie de soumission. Pour tous renseignements, s'adresser à M. Jean Ansermet, géomètre, à Gruyères, qui indiquera les conditions de vente et délivrera les formulaires de soumission, jusqu'au 23 juin.

**OCCASION**  
A vendre pour salon ou chapelle, un beau lustre en cristal avec 10 lampes électriques et 5 chandeliers pour 10 bougies, et un piano bien conservé d'un très bel accord. 4293  
S'adresser par écrit sous P 4149 F à Publicitas S. A., Fribourg.

**Vente aux enchères d'un domaine**  
Les biens de M. Jean Progin vendront en enchères publiques, le mardi 1<sup>er</sup> juillet, dès 2 heures de l'après-midi, à l'auberge de Courtion, leur beau domaine situé dans dite commune, comprenant 20 poses de terre de 1<sup>re</sup> qualité, avec 100 arbres fruitiers, maison d'habitation avec 2 granges, 2 écuries, 1 porcherie, dépendances, un grenier, cave voûtée, un tûcher et 1 four. Entrée en jouissance 22 février 1920.  
Pour visiter, s'adresser à M. Edouard Progin, scribe à Courtion, et pour les conditions, qui seront lues avant les enchères, à M. Henri Derron, notaire, à Morat. 3821-711  
Par ordre : M. Henri Derron, notaire.